

(1)

(N° 59.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1877.

Budget de la Chambre pour l'exercice 1878.

RAPPORT

FAIT, AU NOM, DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (1), PAR M. DE SMET.

MESSIEURS,

La commission de comptabilité, en exécution de l'article 83, s'est occupée de l'examen des pièces comptables et du compte de la Chambre pour l'exercice 1875.

Le chiffre de ce compte a été fixé dans la séance du 15 décembre 1874 à la somme de fr. 665,167 25

Mais il y a lieu d'y ajouter le montant de deux crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État qui ont été successivement transférés de l'exercice 1874 à celui de 1875, par décisions de la Cour des Comptes des 11 janvier et 7 février 1876, s'élevant ensemble à 12,461 68

Ce qui donne une ressource totale pour le Budget de 1875 de fr. 677,628 93

Les dépenses telles qu'elles ont été libellées au tableau général des comptes se sont élevées à 638,124 58

Il en résulte donc un excédant de recettes sur les dépenses de. fr. 39,504 35

Mais il faut en déduire le montant d'un crédit transféré de l'exercice 1875 à l'exercice 1876, par décision de la Cour des Comptes du 27 octobre 1876. 3,680 »

Il reste donc fr. 35,824 35

(1) La commission est composée de MM. TACK, président, DOHET, THOMISSEN, REYNAERT, DE SMET, NOTHOMB et JANSSENS.

REPORT. . . . fr. 35,824 55

crédit qu'il y a lieu d'annuler comme excédant les besoins de cet exercice.

En ajoutant à cette somme le montant d'indemnités liquidées et refusées par l'ayant droit s'élevant à 3,696 65

il en résulte un excédant des crédits sur les dépenses de . fr. 39.521 »

La commission a approuvé, à l'unanimité de ses membres, le compte qui lui a été soumis par la Questure.

Elle a aussi adopté le projet de Budget pour l'exercice 1878 conformément au tableau dressé par la Questure, s'élevant à la somme de 700,000 francs; mais elle a décidé de la majorer de 328 francs, pour permettre au bureau d'augmenter, s'il y a lieu, le traitement d'un employé de la Chambre, ce qui porterait le chiffre des dépenses du Budget à la somme de fr. 700,328.

La commission de comptabilité a l'honneur de vous proposer l'adoption du compte de l'exercice 1875 ainsi que le projet de Budget pour 1878.

Le Rapporteur,
S. DE SMET.

Le Président,
P. TACK.

ANNEXE.

PROJET DE BUDGET POUR 1878.

ARTICLES.	LITTÉRAS.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS alloués pour 1877.	CRÉDITS proposés pour 1878.	CRÉDITS adoptés par la commission de comptabilité.	Observations.
Unique.	A	Indemnité des Représentants . . .	470,000	470,000	470,000	
	B	Traitement du greffier.	8,500	8,500	8,500	
	C	Traitement du chef du service sténographique et des sténo- graphes.	40,150	40,150	40,150	
	D	Traitement des employés.	58,597	58,597	58,725	
	E	Salaire des gens de service	7,784	7,784	7,784	
	F	Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Cham- bre.	5,000	5,000	5,000	
	G	Impressions pour le service de la Chambre	57,000	57,000	57,000	
	H	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entre- tien des bâtiments, reliures, menues dépenses	40,000	(¹) 71,612 50	71,612 50	(¹) Augmenté de fr. 31,612 50 c ^t , en vue de l'appropriation des nouveaux locaux qui seront mis à la disposition de la Chambre, en 1878.
	I	Créances arriérées d'un exercice antérieur et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	*	1,556 70	1,556 70	
		(Les crédits qui resteront dispo- nibles à la fin de l'exercice pour- ront être transférés d'un littéra à l'autre de l'article unique du Bud- get; la Questure rendra compte des transferts à la commission de comptabilité.)				
		TOTAUX.	686,831	700,000	700,328	